

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 OCTOBRE 2016 A 18:00 HEURES
Le compte-rendu succinct a été affiché le 24 Octobre 2016
et publié sur le site internet

Date de la convocation : 10 Octobre 2016

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Présent(es) : 9 Votants : 11

L'an deux mille seize le dix sept octobre à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Madame Eléonore PERRIER, Maire-Adjointe aux solidarités, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

Mme ROY à Mme PERRIER, Mme LAÏB à Mme BERNARD

Absent(es) ou excusé(es) :

M. FERRARI , Mme CUBILLO , Mme TORRES , Mme PAILLARD

Secrétaire de séance : Madame Véronique FELIX est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : Secrétariat Général – Service des Assemblées et de la vie Institutionnelle
Réf. : HY/ML/MRC

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de Mme Eléonore PERRIER, Vice-Présidente qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

La Vice-Présidente fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint et la séance peut débuter.

La Vice-Présidente remercie les administrateurs présents et propose d'aborder cette séance par un tour de table afin de se présenter à Madame Virginie RIZZO PORKOLAB, nouvelle Présidente du Secours Populaire qui remplace Mme Françoise CROIZAT en temps qu'administratrice du CCAS. Mme Eléonore PERRIER rappelle qu'en effet, lors du dernier Conseil d'Administration du 7 Juillet, beaucoup d'entre eux étaient absents et que, de ce fait, Mme RIZZO PORKOLAB n'avait pu faire leur connaissance.

A cette occasion, Mme LANDE, Vice-Présidente de l'association « Aux 38 petits pas », informe les administrateurs du nouveau projet mis en place par l'association qui est l'accueil des couples mineurs avec leurs enfants.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 07 Juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
Mme PERRIER	1	Budget Principal CCAS - Décision Modificative n°1 - exercice 2016	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	2	Budget annexe 'EHPAD' - Budget Primitif 2017	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	3	Tableau des suppressions et créations de postes	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	4	Dispositions concernant le personnel non titulaire d'animation dans les centres sociaux année 2016-2017	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	5	Signature de la convention tripartite pluriannuelle n°3 pour la gestion de l'EHPAD Résidence Irène Joliot Curie : ARS - Département de l'Isère et CCAS de Pont-de-Claix - Années 2016 - 2021	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	6	Signature d'une convention entre le CCAS et le Département pour le fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale - Année 2016	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	7	Contrat de Ville 2015-2020 - Mise en oeuvre sur le territoire de la commune - Financement d'une action complémentaire et demande d'une subvention pour 2016	A l'unanimité 11 voix pour
Mme PERRIER	8	Lancement d'un marché médical sous forme de consultation en procédure formalisée pour l'EHPAD sur une durée de 4 ans à compter du 1er Janvier 2017	Ce Projet est retiré de l'ordre du jour
Mme PERRIER		Dossiers pour avis	néant

Mme PERRIER	Information(s) diverse(s) ou sur Projet(s) en cours : - Présentation du projet de sensibilisation au handicap - Fonctionnement et organigramme du CCAS - Bilan des actions socio-linguistiques 2015/2016 - Bilan des actions de l'été des Centres Sociaux (sorties, ludothèques...)	
Mme PERRIER	Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
Mme PERRIER	Points divers	

ORDRE DU JOUR Délibérations

Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de modifier l'ordre d'étude des projets de délibérations n° 2 et 6 afin de libérer la Directrice de l'EHPAD, venue présenter le projet de Budget Primitif de l'EHPAD ainsi que la convention tripartite nécessaire pour la prolongation de la gestion de l'EHPAD.

Les administrateurs acceptent cette proposition et la Vice-Présidente donne la parole à Mme Véronique CHIZELLE, Directrice de l'EHPAD, qui présente et commente le projet de Budget de l'EHPAD (Cf. note de synthèse remise aux administrateurs).

FINANCES

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

DELIBERATION N° 2 : BUDGET ANNEXE « EHPAD » - BUDGET PRIMITIF 2017

Madame Éléonore PERRIER, vice-présidente du CCAS, présente au Conseil d'Administration pour approbation le Budget Primitif 2017 de l'EHPAD, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses	Total chapitre	Hébergement	Dépendance	Soins
011 – Charges à caractère général	378 600,00	269 150,00	61 450,00	48 000,00
012 – Charges de personnel	2 142 414,00	847 062,80	479 369,20	815 982,00
016 – Dépenses afférentes à la structure	342 489,00	298 165,00	11 023,00	33 301,00
002 – Déficit de fonctionnement reporté	41 400,00		41 400,00	
Total	2 904 903,00	1 414 377,80	593 242,20	897 283,00
Recettes	Total chapitre	Hébergement	Dépendance	Soins
017 – Produits de la tarification	2 831 303,00	1 353 697,80	583 822,20	893 783,00
018 – Autres produits d'exploitation	73 600,00	60 680,00	9 420,00	3 500,00
Total	2 904 903,00	1 414 377,80	593 242,20	897 283,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Total chapitre
16 – Emprunts et dettes assimilées	32 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	0,00
21 – Immobilisations corporelles	66 786,00
Total	98 786,00
Recettes	Total chapitre
10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 877,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	32 000,00
28 – Amortissements des immobilisations	60 909,00
Total	98 786,00

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission Solidarité du 10 octobre 2016,

APPROUVE le budget primitif de l'EHPAD pour l'année 2017.

Observations : Mme Véronique CHIZELLE informe les administrateurs que la préparation de ce budget a été compliquée à effectuer du fait qu'il a fallu tenir compte de dépenses non maîtrisables telles que les arrêts maladie, les remplacements et les autres frais liés à l'absentéisme.

Elle souligne également qu'à partir du 1er Janvier 2017 il n'y aura plus de reprise de déficit par le Département et l'ARS.

Mme Eléonore PERRIER indique que ce Budget révélera un coût réel qu'il faudra aller négocier avec les tutelles.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

EHPAD

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS
--

DELIBERATION N° 5 : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE PLURIANNUELLE N°3 POUR LA GESTION DE L'EHPAD RÉSIDENCE IRÈNE JOLIOT CURIE : ARS - DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET CCAS DE PONT-DE-CLAIX - ANNÉES 2016 - 2021

Madame la Vice-Présidente informe :

Le CCAS est en charge de la gestion de la résidence Irène Joliot Curie, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Une négociation est engagée depuis le 2 mai 2016 avec l'ARS et le Conseil Départemental pour définir les objectifs et conditions financières de la nouvelle convention tripartite. Celle-ci fait suite au bilan global réalisé avec les co-financeurs. Bilan comportant de nombreux points forts mais aussi des points à faire évoluer compte tenu de l'évolution de la dépendance du public accueilli.

La nouvelle convention prévoit notamment de mettre en place une amélioration continue pour la prise en charge des résidents et ainsi de développer la démarche qualité.

La convention est signée pour 5 ans.

Vu la délibération du conseil d'administration, N° 01-56 du 4 décembre 2001, autorisant le président du CCAS à signer une première convention tripartite avec le Préfet et le Président du Conseil Départemental de l'Isère : **Convention tripartite du 21 janvier 2003**,

Vu que les conventions tripartites sont à renouveler tous les cinq ans, que la dernière convention présentée dans la délibération n° 2008-47 s'est terminée en 2013 et a été prolongée de fait jusqu'à ce jour, il convient donc d'en signer une nouvelle en 2016,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » en date du 10 Octobre 2016,

Vu le projet de convention n°3 ci-annexée,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide de procéder au renouvellement de la convention et d'autoriser le Président à signer cette troisième convention tripartite n°3 2016-2021 au vue des informations qui ont été données, ce qui permettra de poursuivre l'activité de l'EHPAD "Résidence Irène Joliot curie".

Observations : Mme Eléonore PERRIER indique que cette convention tripartite a été rediscutée avec les partenaires, notamment l'ARS et le Département.

Comme indiqué lors du vote de la délibération précédente, à partir du 1er Janvier 2017 il n'y aura plus de reprise de déficit par les tutelles ce qui a rendu le Budget très complexe à préparer. De plus il a fallu évaluer des dépenses non maîtrisables en matière de personnel.

M. HIERLE demande s'il n'est pas possible de se rapprocher d'autres EHPAD afin de mutualiser certains services.

Mme PERRIER répond que l'UDCCAS travaille sur ce point notamment sur la mutualisation des achats, du fonctionnement et de l'intérim.

Mme Véronique CHIZELLE est remerciée pour avoir accueilli en stage Mme Najet BELKACEM au sein de l'EHPAD.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

Madame Véronique CHIZELLE quitte la séance et Madame la Vice-Présidente propose de reprendre l'ordre du jour tel que présenté initialement.

FINANCES

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS
--

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL CCAS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2016

Vu le budget primitif 2016

Vu le budget supplémentaire,

Entendu l'exposé de Madame Eléonore PERRIER, vice-présidente, présentant la décision modificative n°1, celle-ci se résume par chapitre suivant le tableau page suivante :

Investissement				
Dépenses				
Chapitre	BP	BS	DM1	Total
020 Dépenses imprévues		3 492,35	-3 492,35	0,00
27 Autres immobilisations financières	3 000,00		3 492,35	6 492,35
Total Dépenses	3 000,00	3 492,35	0,00	6 492,35
Recettes				
Chapitre	BP	BS	DM1	Total
27 Autres immobilisations financières	3 000,00			3 000,00
001 Résultat d'investissement reporté		3 492,35		3 492,35
Total Recettes	3 000,00	3 492,35	0,00	6 492,35

Fonctionnement				
Dépenses				
Chapitre	BP	BS	DM1	Total
011 Charges à caractère général	508 380,00		93 725,00	602 105,00
012 Charges de personnel	1 440 000,00		-34 000,00	1 406 000,00
65 Autres charges de gestion courante	174 400,00			174 400,00
67 Charges exceptionnelles	2 400,00			2 400,00
002 Déficit de fonctionnement reporté		72 904,02		72 904,02
Total Dépenses	2 125 180,00	72 904,02	59 725,00	2 257 809,02
Recettes				
Chapitre	BP	BS	DM1	Total
013 Atténuations de charges	20 800,00			20 800,00
70 Produits des services	209 560,00			209 560,00
74 Dotations, subventions	1 894 820,00	72 904,02	58 575,00	2 026 299,02
77 Produits exceptionnels			1 150,00	1 150,00
Total Recettes	2 125 180,00	72 904,02	59 725,00	2 257 809,02

Le Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour prendre en compte les recettes et les dépenses nouvelles,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 «Solidarité» en date du 10 octobre 2016,

APPROUVE pour l'exercice 2016, la décision modificative n°1 du budget du CCAS.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N° 3 : TABLEAU DES SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Madame la Vice-Présidente expose qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique, à la suppression et à la création des postes suivants :

Suppressions	N° du poste	Créations
1 poste à 50% de la filière administrative, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints administratifs à la Direction des solidarités/CCAS	2269	1 poste à 60% de la filière administrative, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints administratifs à la Direction des solidarités/CCAS
1 poste à 50% de la filière animation, catégorie B, cadre d'emploi des animateurs, à l'EHPAD, fonction animateur	2330	
	A numéroté	1 poste à 60% de la filière animation, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints d'animation, à l'EHPAD, fonction animateur
1 poste à 50% de la filière animation, catégorie B, cadre d'emploi des animateurs au soutien à domicile (poste dévolu à l'animation de l'EHPAD)	2279	

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de la suppression et création des postes ci-dessus effectifs au 1er octobre 2016.

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 4 : DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL NON TITULAIRE D'ANIMATION DANS LES CENTRES SOCIAUX ANNÉE 2016-2017

Madame la Vice-Présidente informe :

Le CCAS a repris les activités du comité d'animation des centres sociaux au 01/01/2002, ceci conformément à la loi 99-586 du 12 juillet 1999, article 63.

Cette décision a eu comme préalable la création à titre contractuel de postes d'animateurs (délibération numéro 01.63 du 4 décembre 2001). Cette décision a été reconduite chaque année, avec des aménagements, le cas échéant (délibérations du 1er octobre 2002, du 18 septembre 2003, du 25 mai 2004, du 7 septembre 2004, du 12 septembre 2005, du 9 octobre 2006, du 17 septembre 2007 et du 7 juillet 2008).

Le tableau ci-dessous précise les activités en place qui nécessitent un **Animateur non titulaire** au CCAS :

Activité	Lieu de travail	Nombre d'heures/ semaines payées	Jours d'interventions (Indicatif)
Alphabétisation (cours de Français)	Centres sociaux	8 h de cours + 4 h de préparation + 3 h d'entretiens d'orientation ou cours	Lundi Jeudi vendredi

Pour assurer ces missions temporaires, il est nécessaire de créer un poste d'agent non titulaire du 1^{er} Octobre 2016 au 31 Juillet 2017. Cet agent non titulaire, à temps non complet, relève du droit public comme prévu au Décret n° 88-145 du 18 Février 1988 et est rémunéré au vu du cadre d'emploi de la filière Animation, selon sa qualification :

Pour les agents n'ayant pas de diplôme spécifique ou disposant d'un BAFA : la base de rémunération proposée est celle du premier échelon du grade d'Adjoint Territorial d'animation de 2^{ème} classe.

Pour les agents ayant un diplôme spécifique ou disposant d'un BAFA : la base de rémunération proposée est celle de la grille d'animateur, Indice Majoré 421.

A ce traitement indiciaire, se rajoutera la prime annuelle, au prorata du temps de présence, dans les règles qui s'appliquent à tous les agents du CCAS. Il bénéficiera également de congés annuels (indemnité de 10% des salaires versés sur la période). Il est rappelé que le paiement n'est pas mensualisé et que seules les heures réalisées sont payées.

Madame la Vice-Présidente propose la reconduction des contrats ainsi que proposé.

Considérant que les activités d'animation dans les centres sociaux doivent se poursuivre et que les activités sont redéfinies chaque année au vu des demandes de la population,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « Solidarités » en date du 10 Octobre 2016,

DECIDE d'adopter la proposition ci-dessus et précise qu'en cas de besoin d'une animation nouvelle et ponctuelle, les règles de rémunération ci-dessus pourront aussi s'appliquer dès lors que des crédits sont mobilisables.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Principal 2016 du CCAS et le seront au Budget Principal 2017.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

CENTRE DE PLANIFICATION

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS
--

DELIBERATION N° 6 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LE DÉPARTEMENT POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE - ANNÉE 2016

Madame la Vice-Présidente informe :

La convention qui nous liait au Département pour le financement des actions du Centre de Planification et d'Education Familiale est arrivée à échéance fin 2015.

Le Département nous propose une nouvelle convention pour l'année 2016 qui précise les engagements du Centre de Planification et d'Education Familiale en matière d'actions à mener :

- Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité
- Diffusion d'informations et mise en place d'actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans le centre et à l'extérieur.
- Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, réalisation d'entretiens de conseil conjugal et familial
- Entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse(IVG)
- Entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une IVG.

Elle précise également :

- Les engagements du CCAS sur la communication institutionnelle où devra figurer le logo du Département

- Les engagements financiers du département qui participe à hauteur de **215 000 €** pour l'année 2016 en versements de deux acomptes, un premier de 90% du montant versé dès la signature de la convention et un deuxième de 10% versé en année n+1, au vu du rapport d'activité et du rapport financier.

Madame la Vice-Présidente propose d'autoriser le Président à signer cette convention pour l'année 2016.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 « solidarités » du 10 octobre 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention pour l'année 2016 selon les conditions de financement énoncées ci-dessus.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Mme PERRIER – Vice-Présidente du CCAS

DELIBERATION N° 7 : CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - MISE EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - FINANCEMENT D'UNE ACTION COMPLÉMENTAIRE ET DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR 2016

Madame la Vice-Présidente informe :

Dans le cadre de la programmation 2016 du Fonds de Cohésion Sociale et Territoriale de Grenoble Alpes Métropole, le CCAS de Pont de Claix a déposé une demande de subvention en fonctionnement concernant le projet suivant : « Femmes / Hommes ».

Cette action est proposée par le CPEF et a comme principaux objectifs :

- Lutte contre les discriminations : penser la différence dans une perspective de construction de l'altérité : penser un devenir citoyen
- Apprivoiser l'art, une autre manière de dire, de se dire

Le coût prévisionnel de l'action est de 5 500 €.

Une demande de subvention d'un montant de 2500 € en fonctionnement concernant ce projet est sollicitée auprès de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale et Territoriale.

Madame la Vice-Présidente propose :

- D'autoriser le Président à signer le dossier de subvention correspondant à ce dossier.

Le Conseil d'administration,

VU le Contrat de Ville 2015-2020 et l'énoncé des orientations données,

Après avoir entendu cet exposé,

VU l'avis émis par la Commission n° 6 « solidarités » en date du 10 Octobre 2016,

DECIDE la mise en place de cette action au titre du CCAS pour l'année 2016,

DIT que les crédits nécessaires à cette action sont inscrits sur le budget du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Président à établir et déposer la demande de subvention.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 11 voix pour

Pour :

Mme PERRIER, Mme BERNARD, Mme ROY, Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme LAÏB, Mme GLE, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme RIZZO PORKOLAB, Mme BERARD

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 8 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ MÉDICAL SOUS FORME DE CONSULTATION EN PROCÉDURE FORMALISÉE POUR L'EHPAD SUR UNE DURÉE DE 4 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Ce projet de délibération est retiré de l'ordre du jour

3- DOSSIER(S) POUR AVIS

NÉANT

4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS

- Présentation du projet de sensibilisation au handicap – voir annexe ci-jointe
- Fonctionnement et organigramme du CCAS – Présentation orale avec vidéo-projecteur par Mme Véronique FELIX, Directrice du CCAS – **Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera abordé lors du prochain Conseil d'Administration**
- Bilan des actions socio-linguistiques 2015/2016 – voir annexe ci-jointe
- Bilan des actions de l'été des Centres Sociaux (sorties, ludothèques...) -- voir annexe ci-jointe

5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS

5.1 – Etat des décisions de secours et aides sociales facultatives – de Janvier à Septembre 2016 – Comparatif 2016/2015

De Janvier à Septembre 2016, 104 demandes ont été examinées concernant 67 foyers :

Répartition par type d'aide		Janvier à septembre 2016			Janvier à septembre 2015		
		NB	montant des aides	%	NB	montant des aides	%
Frais liés au logt :	Retards loyers privé	2	764,00		2	882,07 €	
	Retards Loyers HLM	6	2764,83		3	1 309,21 €	
	Caution						
	Hébergement Urgence	2	500,00				
	Installation / Entretien	2	425,00		1	188,10 €	
Sous-total logement		12	4 453,83 €	20%	6	2 379,38 €	16%
SANTÉ :	Prothèses	1	220,00		2	697,95 €	
	Soins				2	152,56 €	
	Factures	1	285,00		2	280,51 €	
	Mutuelles				1	29,57 €	
	Sous-total santé		2	505,00 €	2%	7	1 160,59 €
ALIMENTATION		63	9650,00		45	6 987,00 €	
Sous-total alimentation		63	9 650,00 €	43%	45	6 987,00 €	47%
EAU		2	792,00		1	35,52 €	
EDF		7	2017,30		2	390,00 €	
GAZ					3	793,52 €	
Chauffage – fuel charbon		1	240,00				
Sous-total énergie		10	3 049,30 €	14%	6	1 219,04 €	8%
ASSURANCES					1	221,45 €	
BOURSEJEUNE		2	2929,70		1	600,00 €	
CHARGES Copropriété					1	432,00 €	
DIVERS		1	120,00		4	1 000,00 €	
FORMATION/SCOLARITE							
IMPOTS/TAXES		9	1665,38		2	526,00 €	
RESTAURATION							
SUBSISTANCE (en attente de ressources)					1	160,00 €	
TRANSPORT		1	40,00		2	600,00 €	
VACANCES							
aide transformée en aide remboursable							
Abrogation					1	-349,00 €	
Report		1			4		
Refus		6			14		
TOTAL		104	22 413,21 €		95	14 936,46 €	

5.2 – Arrêtés et Décisions diverses

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
Arrêtés		
08_2016	Nomination d'une mandataire suppléante à la régie d'avances et de recettes "secours d'urgence et aides remboursables" du CCAS au Centre Social Irène Joliot-Curie	Acte non transmissible
09_2016	Nomination d'une mandataire ordinaire à la régie d'avances et de recettes "activités des centres sociaux, locations et petites dépenses et recettes occasionnelles du CCAS" au Centre Social Irène Joliot-Curie	Acte non transmissible
10_2016	Suppression de six mandataires ordinaires et nomination d'un mandataire ordinaire à la régie d'avances et de recettes "activités des Centres Sociaux"	Acte non transmissible

Décisions		
-	Convention entre l'association SOLIFOLA et le CCAS pour un atelier rythme à la Résidence Irène Joliot-Curie	24/05/2016
-	Convention entre le SIM Jean Wiener et le CCAS pour des animations musicales en direction des résidents de l'EHPAD Irène Joliot-Curie	25/05/2016
14_2016	Signature d'une nouvelle convention avec une intervenante pour l'organisation d'un atelier "Chant Chorale" et de deux animations festives pour la fête de l'été en juin et le goûter de Noël en Décembre à l'EHPAD pour l'année 2016	01/07/2016
15_2016	Signature d'un Avenant n°1 au contrat SMACL concernant la police Responsabilité Civile du CCAS – Régularisation de prime en fin d'exercice pour l'année 2016	30/06/2016
16_2016	Modification de la régie d'avances et de recettes "Activités diverses des Centres Sociaux, locations et petites dépenses et recettes occasionnelles du CCAS"	30/06/2016
17_2016	Renouvellement d'une convention entre le CCAS et la Ville de Pont-de-Claix pour des animations de sport adapté au bénéfice des résidents de l'EHPAD Irène Joliot Curie	01/07/2016

6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Calendrier des prochaines réunions de la Commission Municipale n°6 et du Conseil d'Administration du CCAS

Commission Municipale n°6 Solidarité Vie de la Cité :

- Lundi 24 Octobre 2016 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Jeudi 1er Décembre 2016 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal (Commission unique 1 et 6 pour examen des B.P. et délibérations R.H.)
- Lundi 23 Janvier 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 20 Mars 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 06 Juin 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Conseil d'Administration du CCAS :

- Lundi 14 Novembre 2016 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal (D.O.B.)
- Lundi 09 Janvier 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal (vote B.P. CCAS)
- Lundi 13 Février 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 10 Avril 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Lundi 26 Juin 2017 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Points divers

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente clôt la séance à 19 Heures 45.

**NOTE A LA COMMISSION
MUNICIPALE N°6 « SOLIDARITES »
DU 10/10/2016**

DIRECTION : Direction Générale Adjointe Proximité et Citoyenneté
SERVICE : Mission Lutte Contre les Discriminations et égalité Femme-Homme
Réf. :
Suivi par : Céline PUIG

Référent administratif : Céline PUIG
Elu référent : Nathalie ROY

OBJET : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS / SEMINAIRE HANDICAP

Argumentation :

Le cadre général du plan de Lutte Contre les Discriminations de la ville de Pont de Claix a été défini depuis 2010 et réaffirmé en 2014 jusqu'en 2020 dégageant parmi ces 4 axes prioritaires, les discriminations au regard des handicaps.

Le plan LCD prévoit de travailler spécifiquement sur les questions liées aux handicaps et également de sensibiliser les agents à toute forme de discrimination.

Pour répondre à ces objectifs, le service LCD organise le jeudi 17 novembre 2016 un séminaire à destination des agent-e-s et des élu-e-s sur la thématique « Communiquer...mieux ».

Pour tous, porteurs de handicap ou non, communiquer n'est pas toujours facile. Vocabulaires différents, construction de phrases plus ou moins complexes, difficultés de prise de paroles... il existe pleins de facteurs qui complexifient la communication entre les individus.

L'objectif du séminaire est de faire prendre conscience de ces difficultés et de donner des outils pour améliorer la communication avec toutes les personnes et particulièrement avec celles porteuses de handicap.

L'animation de la journée sera confiée à MEDI'ART, agence d'ingénierie qui accompagne les acteurs publics et privés dans la réflexion et la mise en œuvre de leurs projets culturels pour un accès à la culture partagée. Son travail se base sur une connaissance approfondie des acteurs des territoires urbains et ruraux, et des publics (enfants, adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées).

Le séminaire se déroulera en deux temps : une séance plénière le matin et trois ateliers d'information-sensibilisation l'après midi.

La pause déjeuner sera un temps de détente et d'échanges autour d'un repas préparé par un traiteur-restaurant, structure de travail pour personnes porteuses de handicaps, et d'une exposition en lien avec les handicaps.

Ce sera également des temps privilégiés de partage avec les différents intervenants de la journée.

Le nombre de places sera limité. La participation au séminaire nécessitera donc une inscription au préalable.

Une information et un bulletin d'inscription seront distribués aux agents avec leur fiche de paie de septembre via le support de communication « Points Communs », aux élus par courrier.

Le budget global de cette journée est de 1800€ (Animation par Médi'art avec matériels et exposition : 1200€ TTC, repas par une structure de travail adapté : 600€)

Avis du Service : Avis favorable d'Hakim Yahiaoui

Avis de l'Elu référent : Avis favorable de Nathalie Roy

NOTE

A LA COMMISSION MUNICIPALE N°6 « SOLIDARITES »

DU 10 OCTOBRE 2016

DIRECTION : CCAS

SERVICE : Centres sociaux

Elue référent rapporteur : Éléonore Perrier

OBJET : ACTIONS SOCIOLINGUISTIQUES DES CENTRES SOCIAUX

Objectifs de l'action:

- Favoriser l'autonomie des personnes par une meilleure maîtrise de la langue française
- Valoriser les personnes
- Favoriser la création de liens sociaux

Déroulement de l'action :

- 4 niveaux différents : niveau Alpha , niveau FLE 1, niveau FLE 2 et niveau FLE 3 (cf tableau ci-dessous pour le détail des niveaux).
- 4 sessions d'apprentissage :
 - 2 au centre social Jean Moulin les lundis et jeudis
 - et 2 au centre social Irène Joliot Curie les vendredis après midi
- Les ateliers sont à entrées et sorties permanentes et fonctionnent grâce à l'intervention d'une formatrice (15h/hebdomadaires) avec l'appui de 10 bénévoles.
- Les participants sont évalués au moins trois fois dans l'année afin de vérifier leurs acquis, à partir d'un premier positionnement effectué avant l'entrée en Atelier Socio-Linguistique.

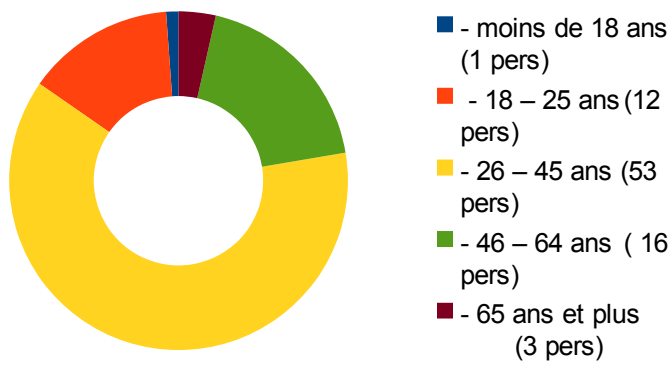
Bilan de l'année 2015/2016

Au cours de l'année, 85 personnes ont fréquenté les Ateliers Socio-Linguistiques (30 hommes et 55 femmes).

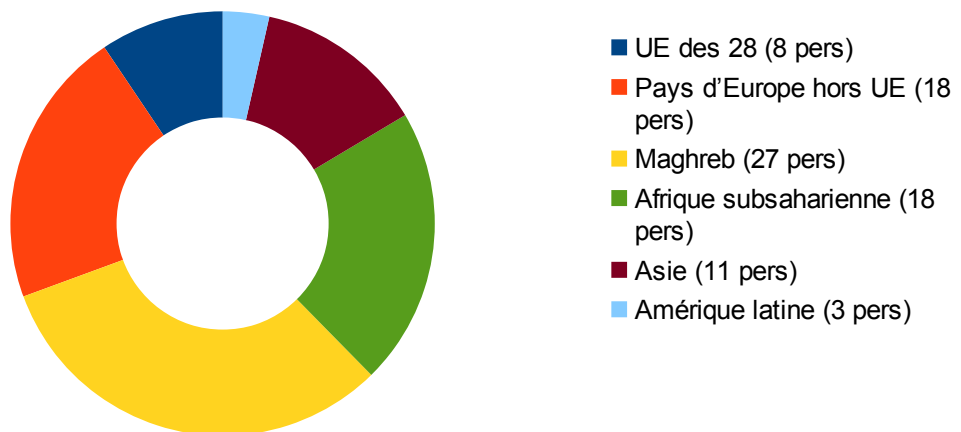
Elles se répartissent de la façon suivante :

- Au Centre social Jean Moulin : 32 personnes
- Au Centre social Joliot Curie : 12 personnes
- et 41 personnes dans les deux Centres sociaux

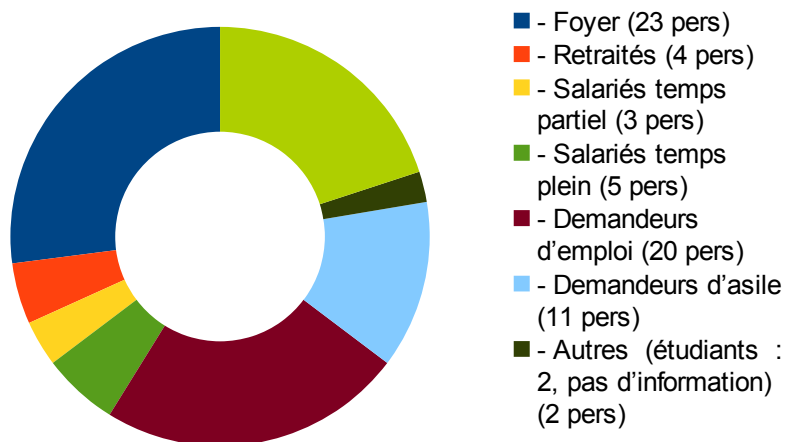
Répartition par âge



Origine des apprenants



Répartition par statuts



Les apprenants se répartissent de la façon suivante dans les niveaux :

Niveau des apprenants	Nombre de personnes
ALPHA : (débutants) Personnes qui ne parlent pas du tout le Français (jamais ou très peu scolarisées) et ne le comprennent pas du tout non plus	9 (19 en 2014/15)
FLE 1 : (Bas niveau) Le niveau concerne les personnes qui comprennent le Français et qui peuvent converser en Français en rassemblant des mots côte à côte (langage utilisé très simple) mais ces mêmes personnes se débrouillent bien à l'écrit puisque déjà scolarisées dans leurs pays.	57 (38 en 2014/2015)
FLE 2 : (Moyens) Le niveau concerne les personnes qui s'expriment bien en Français, capables de constituer une phrase complète (sujet, verbe, complément(s) avec un vocabulaire simple mais ne savent pas se débrouiller d'une manière autonome à l'écrit.	12 (26 en 2014/2015)
FLE 3 : (Avancés) Le niveau correspond aux personnes qui s'expriment très bien en Français par rapport aux autres (francophones déjà dans leurs pays, avec parfois un niveau scolaire élevé et qui peuvent avoir, de ce fait, un langage plus élaboré, mais qui ont besoin de travailler plus l'écrit pour rédiger et produire des textes).	7 (13 en 2014/2015)

Au cours de l'année, les apprenants peuvent changer de niveau, ainsi :

- 7 sont passés du niveau ALPHA au niveau FLE 1
- 5 sont passés du niveau FLE 1 au niveau FLE 2
- 5 sont passés du niveau FLE 2 au niveau FLE3

Le groupe a également participé à des activités du Centre social telles que atelier cuisine, intervention de partenaires POint Précarité Santé « Pop's », La Métro (messagers du tri) et diverses actions classées Français Langue Insertion Professionnelle.

A travers ces Ateliers Socio-Linguistiques, est abordé le fonctionnement des partenaires (CAF, Sécurité sociale, école).

NOTE

A LA COMMISSION MUNICIPALE N°6 « SOLIDARITES »

DU 10 OCTOBRE 2016

DIRECTION : CCAS

SERVICE : Centres sociaux

Elue référent rapporteur : Éléonore Perrier

OBJET : BILAN D'ETE DES CENTRES SOCIAUX

1. ANIMATIONS LUDOTHEQUES HORS LES MURS

Mercredi 6 juillet : Place Nelson Mandela

Nombre de professionnels : 4 (2 animateurs ludothèque + 1 adjointe à la direction + 1 stagiaire EJE)

Nombre de participants : 8 (3 adultes + 5 enfants)

Très peu de public présent, petits jeux de la ludothèque et jeu de pétanque très appréciés, prise de contact avec 1 famille et une personne seule du quartier n'étant pas venues au centre social depuis longtemps. Sensibilisation autour des ouvertures des ludothèques et des sorties « Prenons l'air ensemble »

Mercredi 13 juillet : Quartier Taillefer

Nombre de professionnels : 2 (1 animateur ludothèque + 1 adjointe à la direction)

Nombre de participants : 20 (2 adultes + 18 enfants)

C'est dans le cadre d'un goûter de pré-inauguration au quartier Taillefer que cette intervention a eu lieu. Beaucoup de public adultes et professionnels pour le goûter et quelques familles pour profiter aussi des jeux. Les grands jeux en bois des ludothèques sont très appréciés par tous. Prise de contact avec 1 quartier en demande de ce genre d'intervention d'une manière plus régulière. Sensibilisation autour des ouvertures des ludothèques.

Mercredi 20 juillet : Quartier Iles de mars/Olympiades

Nombre de professionnels : 3 (2 animateurs ludothèque + 1 adjointe à la direction)

Nombre de participants : 30 (5 adultes + 25 enfants)

Forte chaleur, 3 enfants présents entre 17h00 et 18h00, le public est arrivé tardivement : 4 familles et plusieurs enfants seuls (âgés entre 3 et 10 ans) sont venus jouer jusqu'à 19h00. Sensibilisation des familles autour du cinéma sous les étoiles du lundi 25 juillet place Michel Couëtoux.

Mercredi 27 juillet : Quartier St André

Nombre de professionnels : 2 (2 animateurs ludothèque)

Nombre de participants : 7 (4 adultes + 3 enfants)

Le peu de public présent et la montée du vent ont obligé les ludothécaires à écourter l'animation.

2. CINEMAS EN PLEIN AIR ET FÊTES DE QUARTIER

25 juillet : cinéma en plein air quartier Iles de mars/olympiades : place Michel Couëtoux

Le déroulement de ce temps a été pensé par le groupe de travail mieux vivre ensemble aux Iles de Mars/Olympiades regroupant des professionnels, habitants et associations investies sur le quartier, piloté par le centre social Irène Joliot Curie.

19h30 à 21h30 : Animations et repas partagé : présence d'environ 20 personnes toutes générations confondues. Les animations proposées : compagnie Arcanum (bulles géantes) et Clown intervention de la compagnie Alter Nez ont été appréciées par les habitants.

21h30 :Projection du film « la famille Bélier » : présence d'environ 80 personnes, principalement du quartier. A noter que, contrairement à la plupart des animations pouvant être organisées au sein du quartier, tous les enfants étaient accompagnés d'un ou plusieurs adultes. Cela peut s'expliquer par la délocalisation place Michel Couëtoux.

La faible fréquentation comparée au cinéma en plein air organisé en 2015 (environ 150 personnes) peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- certaines personnes âgées ont eu peur de se déplacer du fait du climat insécurisant créé par les attentats.
- La météo menaçante

24 septembre ; fête de quartier et cinéma en plein air quartier grand Galet, parc Jean de la Fontaine

Le déroulement de ce temps a été pensé par 10 habitants et différents services de la ville, piloté par le Centre social Jean Moulin.

Animation à partir de 15h00 :

- Balade croquée autour de la chaise : Initiation au dessin, croquis accompagné par une artiste, Marine. 20 enfants et 3 adultes ont parcouru le parc en observant avec différents points de vue.

- Troc'Echange

12 habitants ont « troqué » ; les habitants commencent à adhérer à cette démarche.

- Animation grands jeux en bois de la ludothèque
- Atelier réparation de vélo par l'association Repair Café : 30 vélos en réparation ; des échanges autour de Repair café ont permis de faire connaître cette association
- Atelier musical avec des instruments à base de matériaux de récupération
- Occupation de l'espace ; animation intergénérationnelle
- Atelier artistique : création à base de récupération sur le thème du petit prince
- Présence de l'association poterie pour l'embellissement de la fontaine : agréable et moyen de détourner les fonctions actuelles de la fontaine

Pique nique partagé en musique à partir de 19h00 : Animation musicale par l'association Ngoubo : danse et musique africaine, buffet composé des spécialités des habitants, 80 personnes ; calme et beaucoup de mets confectionnés maison.

Projection du film Le petit prince à partir de 20h00 : Dessin animé pour petits et grands, 170 personnes.

3. SORTIES PRENONS L'AIR ENSEMBLE

4 sorties organisées, 24 familles différentes ont participé aux sorties et ont pu profiter ensemble d'un moment privilégié pour se retrouver en dehors du quotidien.

Les participants ont souligné la qualité et la diversité des 4 sorties proposées cet été.

Les habitants ont aimé apprendre des choses sur la nature grâce au parcours ludique et pédagogique dans les arbres à l'Odysée Verte et aux explications de l'accompagnateur « nature » à Chamrousse.

Les sorties au bord du lac ont été synonymes de vacances, des journées toujours très agréables notamment en famille.

Les jeux des ludothèques ont été appréciés par le public car ils ont favorisé des moments ludiques partagés entre tous.

Nombre d'habitants ont exprimé leur grand plaisir à partager ces moments « en dehors du quotidien » où toutes les générations sont réunies.

Samedi 9 juillet : l'odyssée verte à Gresse en Vercors : 46 personnes (23 adultes et 23 enfants), 12 familles (dont 7 nouvelles familles) et 8 personnes seules.

Samedi 6 août : Les fontaines pétrifiantes : 46 personnes (24 adultes et 22 enfants (2 malades)), 11 familles et 8 personnes seules.

Mardi 30 août : baignade au lac d'Aiguebelette : La sortie était initialement prévue le samedi 20 août mais a dû être reportée pour cause de mauvais temps. 30 personnes (16 adultes et 14 enfants (une personne ne s'est pas présentée)) 9 familles et 7 personnes seules.

Samedi 3 septembre : Chamrousse : La sortie était initialement prévue le samedi 23 juillet mais a dû être reportée pour cause de mauvais temps. 27 personnes (16 adultes et 11 enfants (une famille ne s'est pas présentée)), 8 familles et 7 personnes seules.

JARDIN PARTAGE

Le collectif d'habitants, composé de 6 personnes actives et investies a cultivé le jardin durant tout l'été. 2 habitantes sont venues tous les jours pour arroser et entretenir le jardin.

Tous les vendredis de 8h30 à 9h30 : 2 professionnels des centres sociaux se sont relayés afin d'assurer une permanence hebdomadaire ainsi qu'une réunion mensuelle du collectif.